Synthèse 2 : Le Patrimoine

Liste des documents

- ✓ Association des régions de France, Juillet 2012, «Culture » in Dossier de Presse : Les régions au cœur du nouvel acte de décentralisation, p.41 à 43 ;
- ✓ GREFFE Xavier, Novembre 2009, « La conservation du Patrimoine comme levier de développement » *in* PALMERT Robert, Daniel THERONT, Noel Fojut et al. *Le Patrimoine et audelà*, édition du Conseil de l'Europe, p. 109 à 120 ;
- ✓ VADELORGE Loïc, 2003, « Le Patrimoine comme objet politique » in POIRRIER Philippe et Loïc VADELORGE (dir.), Pour une histoire des politiques du Patrimoine, Paris, La documentation française, p. 11 à 24 ;
- ✓ MARSAN Jean-Claude & KNIGHT Alan, 1983, « Le Patrimoine en question », Continuité, n°20, p. 21 à 25;
- ✓ DESVALLEES André, « À propos du Patrimoine en questions de Françoise Choay », in La Lettre de l'OCIM [En ligne], 128 2010, mis en ligne le 30 septembre 2010, consulté le 24 février 2015. URL : http://ocim.revues.org/163 ; DOI : 10.4000/ocim.163

Table des matières

iste des documents	1
Table des matières	1
Note de synthèse	
Introduction	
I.Le Patrimoine influencé par une idéologie	
A.Les Patrimoines	
B.Histoire des Patrimoines et donc des politiques ?	
C.Les dangers à vouloir « tout repenser d'un coup »	
II.Un monde dominé par l'Economie et la Finance	
A.La tendance au désengagement de l'Etat	
B.Quelle sauvegarde et quels moyens ?	
C.Tourisme, Ressenti populaire et Réappropriation du territoire	
Conclusion	2

Note de synthèse

Introduction

Entre héritages historiques et besoins contemporains, quelles places pour les Patrimoines dans le monde d'aujourd'hui ?

I. Le Patrimoine influencé par une idéologie

A. Les Patrimoines

Le mot de Patrimoine est à la mode (Marsan, Knight, 83). Ce mot est selon Vadelorge (2003) de plus en plus couramment utilisé à partir des années quatre-vingt. Sous son apparente unité, il recoupe une multitude de sens. Il peut ainsi aussi bien faire référence au Patrimoine matériel qu'immatériel. Ces deux expressions sont d'ailleurs réunies dans le mot de « Patrimoine Culturel ». L'emploi de Patrimoine échappe selon A. Desvallées à la connotation trop juridique de son « prédécesseur » à savoir le mot de « bien culturel ». Gustavo Giovannoni a quant à lui initié la notion de « patrimonio urbana » (ou Patrimoine urbain) à la conférence d'Athènes en 1931 (Desvallées, 2012)

Les Patrimoines immatériels et matériels ne se gèrent pas de la même façon. Le premier pose ainsi des problématiques particulières notamment sur son mode de transmission. Une problématique que les décideurs ne prennent pas toujours en compte. Ainsi, selon Greffe, la production culturelle est, en perpétuelle évolution.

Vadelorge indique que les premiers travaux sur le Patrimoine datent de 1970. Il cite Alain Bourdin qui place le Patrimoine comme un des éléments constitutifs de la sécurité et des valeurs propres à toute société. Dans les années quatre-vingt-dix, les travaux de Henri Pierre Jeudy sur le fait de savoir si le Patrimoine existe en soi montre tout l'intérêt qui est porté à ce concept ?

S'intéresser au Patrimoine c'est donc aussi s'intéresser aux politiques qui ont été menées.

B. Histoire des Patrimoines et donc des politiques ?

Certains mettent en avant une image négative du Patrimoine qui est coûteuse et ne rapporte pas d'argent. L'entretien du Patrimoine d'un pays est en réalité un élément économique (Greffe, 09).

Vadelorge (2003) voit la Révolution de 1789 comme une des sources de la conservation du Patrimoine. C'est aussi, la raison pour laquelle le Patrimoine ne peut être neutre. Nait donc au moment de la Révolution, cet esprit universel qui donne au Patrimoine une valeur collective et culturel et non économique (Desvallées, 2012). Vadelorge décrit le 19^e siècle comme un moyen pour la conscience politique d'émerger au sein du siècle des lumières. Ainsi, rendre compte du Patrimoine

c'est rendre compte de l'histoire des politiques malgré les sources lacunaires et les risques anachronismes. Il n'est cependant pas simple, admet-il, d'avoir un aperçu clair de toute période à un instant « T ». Plusieurs pistes sont ainsi privilégiées dans son article. Qu'il s'agisse d'un intérêt pour le temps long, pour les échos historiques ou pour l'originalité et la cohérence d'une période en particulier, toutes visent à avoir une vision d'ensemble pour penser le Patrimoine.

C. Les dangers à vouloir « tout repenser d'un coup »

Comme le fait remarquer Greffe dans son article, le Patrimoine matériel ou immatériel interpelle aussi la population car le Patrimoine définit le « cadre » dans lequel vit cette population. Une population que l'on peut rapidement heurter. Marsan & Knight (1983) donnent l'exemple du Québec et des grandes politiques de construction à la fin des années quatre-vingt. En prévision de la croissance économique et démographique qui ne fut pas à la hauteur des attentes, le pays investit massivement dans des infrastructures en voulant remplacer le bâti plus ancien. Toujours selon Marsan & Knight, certains plans urbains autour du mont royal prévoyaient la destruction d'une partie de l'habitat traditionnel. Cette volonté politique poussa la population à se réapproprier une forme plus ancienne d'architecture.

Pour Vadelorge (2003), Malraux, s'il s'est inscrit dans la continuité des politiques menées avant lui, a aussi été un artisan de la rupture. Il fut l'un des premiers à devoir composer avec l'urbanisme. Choisir entre Urbanisme et Traditionalisme n'est donc pas une question nouvelle. L'époque contemporaine ne tranche d'ailleurs pas la question. Globalement deux points de vue se dégagent. Le premier permet de penser les lieux du Patrimoine comme cristallisant le champ des possibles. Le second, à l'image de Philippe Poirrier, y voit le moyen de lire les césures politiques de l'époque dans laquelle ils s'inscrivent.

On peut alors concevoir le « Patrimoine culturel [comme] aussi important au regard du passé que de l'avenir » (Greffe 09) ; d'où l'importance des décisions prise aujourd'hui.

II. Un monde dominé par l'Économie (attention accent sur les majuscules obligatoires) et la Finance

A. La tendance au désengagement de l'Etat

La place de l'Etat est ainsi au centre des débats : doit-il ne conserver que ses tâches régaliennes ou au contraire prendre à sa charge l'ensemble de la gestion du Patrimoine ? (Dossier de presse, 2012). Il semble qu'aujourd'hui, un juste milieu ai été trouvé, et qu'une extension de ce « juste milieu » en faveur d'une plus grande participation des acteurs locaux soit privilégiée. En tout état de cause, une clarification des compétences de chacun est nécessaire si l'on en croit le Dossier de presse.

Le Patrimoine culturel est à voir comme étant en perpétuel mouvement (Greffe 09). Selon Greffe, Il ne faut négliger aucuns types de Patrimoines, s'appuyer sur les repères objectifs de l'histoire et faire participer tous les acteurs d'une société. Cette notion est reprise dans le Dossier de Presse notamment en préconisant les rapprochements au sein d'une même région. Greffe cite ainsi l'article 8 de la convention Faro. Au sein de cette convention présentant les modalités de transmission du

patrimoine culturel, l'article 8 présente le Patrimoine comme une opportunité pour chaque territoire et non uniquement une charge financière.

Quels sont donc les acteurs que le désengagement progressif de l'Etat laisse au premier plan ? Il s'agit des associations, des territoires, des régions, et des populations. Le problème se situe bien en amont. En effet, voir les effets des politiques sur la longue durée n'est pas chose aisée du fait des restructurations administratives (Vadelorge, 03). Ainsi « à bien des égards le Patrimoine devient le prétexte par lequel les politiques sectorielles se recomposent et se lient sur le terrain » (Vadelorge 03).

B. Quelle sauvegarde et quels moyens?

Après-guerre, au niveau international plusieurs éléments sont mis en place. La Charte de Venise en 1964, la Convention pour la Protection du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1972 et la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel en 2003 (Desvallées, 2012).

En France, Malraux mu par les impératifs de la reconstruction crée plusieurs entités via sa loi de sauvegarde de 1962 :

- l'inventaire général des richesses artistique de la France en 1964 ;
- la protection des édifices de le Corbusier (Vadelorge, 03).

Malraux, malgré sa réputation de « mauvais garçon » (Désvallées, 12), a permis la création et l'application de plusieurs lois dont la loi 62-903 du 4 Août 1962 sur les secteurs sauvegardés qui complète la législation du Patrimoine historique et esthétique de la France. Elle vise à faciliter la restauration immobilière (Desvallées, 2012).

La convention Faro indique que le Patrimoine matériel ne dépend pas du seul Patrimoine National mais aussi des communautés. Le Patrimoine immatériel a tout aussi bien un rôle à jouer dans les domaines de la culture, de l'économie, du sociale et de l'écologique (Greffe, 09). Selon le Dossier de Presse, les ambitions et les moyens alloués par les régions sont insuffisants (3% du budget des régions pour l'action culturelle, les aménagements du territoire, les accompagnements artistiques, l'industrie de la culture et les avancés du numérique).

La question de la transmission du Patrimoine culturel se pose malgré les lacunes budgétaires (Greffe 09). Le Dossier de Presse met sur l'estrade l'alliance Etat-Région mais aussi et surtout la difficile mission de promouvoir le Patrimoine tout en le rendant accessible au plus grand nombre. Il s'agit là de l'article 13 de la convention Faro visant à faciliter l'accès aux jeunes et encourager les recherches interdisciplinaires (Greffe 04). En effet, il est difficile de trouver l'équilibre entre les chercheurs et les acteurs du Patrimoine selon le Dossier de presse.

Desvallées (2010) concentre son attention sur la volonté des états d'équilibrer leurs budgets. Il dénonce la tendance du Patrimoine à être vu comme de la marchandise. Par exemple, dire d'un tableau que c'est un trésor ne signifie ainsi pas nécessairement que ce tableau a un équivalent financier. Un objet peut être « hors de prix » au sens littéral du terme.

C. Tourisme, Ressenti populaire et Réappropriation du territoire

Le Patrimoine est évolutif par nature. Un problème survient lorsque ce Patrimoine ne cadre pas avec les évolutions contemporaines (comme le cours Sainte-Famille à Montréal). Le Patrimoine doit donc toujours selon Marsan & Knight faire partie du vécu des gens. Greffe abonde dans leur sens, le Patrimoine est porteur de valeurs. Ainsi chaque individu a le droit de participer à la vie culturelle de sa communauté patrimoniale (Greffe 04). Selon l'article 2 de la convention de Faro, chaque communauté attache des valeurs à des lieux qu'elle veut voir entretenu par les pouvoirs publiques. Cela nécessite l'encouragement de la mixité et des réflexions éthiques sur la manière de présenter ce Patrimoine.

Certes les apports touristiques sont décevants sauf pour quelques Patrimoines prestigieux (Greffe 09) mais le Patrimoine d'un pays doit faire sens avec l'architecture déjà présente pour permettre aux habitants de vivre en harmonie avec. Pour Marsan et Knight (83) le sursaut nationaliste au Québec après la seconde guerre mondiale est le reflet d'une mauvaise gestion de l'urbanisme par les personnes qui en étaient chargées. Les promoteurs avaient prévus que la croissance urbaine allait augmenter, tout comme la croissance économique. Ils avaient aussi confiance dans la production scientifique et technologique. Or ni les architectes urbains, ni les professionnels n'avaient envisagé un ralentissement de ces évolutions. Va alors naitre un mouvement de réappropriation culturel consistant à donner une nouvelle vie à l'architecture traditionnel.

Conclusion

Le Patrimoine recoupe différentes notions. Sa gestion est confrontée aux politiques publics et notamment au désendettement de l'Etat. Mais le patrimoine c'est aussi un bien collectif : les acteurs locaux et la population ont donc aussi leurs mots à dire.